

Compte rendu de la séance du jeudi 06 avril 2017

Président : MASCARAS Jean-luc

Secrétaire : MORONI Marie-hélène

Présents :

Monsieur Jean-Luc MASCARAS, Monsieur Eric GRAU, Madame Martine ARBERET, Madame Patricia SENTUBERY -CHAGNOT, Monsieur Cédric BIRADES, Monsieur Christian FERRER, Monsieur Robert LAPORTE, Monsieur Christophe PAGEZE, Monsieur Alain VERDOUX, Monsieur Christophe GASSET, Madame Marie-Hélène MORONI

Excusés :

Madame Marylis DUBAU-GRAGNON, Mademoiselle Emilie CIBAT

Réprésentés :

Madame Marie-Pierre BRAU-NOGUE par Monsieur Jean-Luc MASCARAS, Madame Madialéna DUTHU par Madame Patricia SENTUBERY -CHAGNOT

Administration générale

Lecture de la séance du 20 mars 2017: compte-rendu approuvé à l'unanimité des membres présents.

Affectation du résultat de fonctionnement de 2016

- résultat de l'exercice 2016 : excédent de 107 151,30 €
- excédent antérieur reporté 35 000,00 €
- soit un résultat cumulé à affecter de 142 151,30 €

Monsieur le Maire propose d'affecter :

- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement, article 002 : 40 000,00 €
- affectation besoin financement de l'investissement, article 1068 : 102 151,30 €

-Vote : proposition d'affectation approuvée à l'unanimité

Rappel : résultat de l'investissement 2016 : excédent de 46 386,09 €, article 001

Monsieur le Maire rappelle que certaines subventions 2016 n'ont pas encore été perçues au regard du retard des travaux de l'église (région, DRAC, FAR) ; de l'installation d'un poteau incendie prévue avant l'été (DETR) et de finition de travaux pour conformité avec l'accessibilité (DETR).

Taxes locales 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'une augmentation de 1% avait été votée en 2016.

Monsieur C. Ferrer souhaite qu'aucune augmentation ne soit proposée en 2017 compte tenu de celle adoptée par le conseil communautaire. Après un débat, Mr le Maire propose une augmentation de 1% des bases d'imposition car il est préférable un lissage modéré et régulier plutôt qu'une augmentation brutale. Il faut souligner que les bases sont bien inférieures à la moyenne des communes de notre strate.

Vote : augmentation de 1% : abstention : 0 ; contre : 1 ; pour : 12

Soit taxe d'habitation de 9,09 à 9,18 ; taxe foncière bâti de 11,24 à 11,35; non bâti de 55,45 à 56,00

Budget 2017

Monsieur le maire rappelle qu'une première esquisse de celui-ci avait été présentée lors de la réunion de la commission des finances le 30 mars dernier. Depuis certains éléments officiels ont été enregistrés mais il manque des informations sur des dotations et des subventions.

Proposition : Chaque chapitre est présenté par Monsieur le Maire avec certaines explications sur certaines lignes.

- Fonctionnement (dépenses et recettes) : 654 945,00 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 291 633,38 €

Vote : le budget 2017 est approuvé à l'unanimité.

Aide sociale : CA 2016 et budget 2017

Le conseil d'administration du CCAS s'est réuni le 03 avril 2017 ; celui-ci a approuvé le compte administratif 2016 (excédent de fonctionnement 146,98 € et excédent d'investissement 1 340,28 €) ainsi que le budget 2017.

Maison Trouillé

Suite au conseil municipal du 23 novembre 2016 au cours duquel avait été discuté du devenir des parcelles B 28 et B 29 sises rue du Général Laffaille à Pouzac, les élus avaient autorisé Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires (évaluation, situation des locataires ...)

Après un débat riche et passionné où chacun des élus avait pu s'exprimer lors du conseil du 20 mars (premières informations) et après les démarches complémentaires effectuées par Monsieur le Maire (organisme immobilier et services de l'Etat) ; le conseil municipal est favorable à la vente de l'ensemble mais sera attentif à toute proposition .

Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire a voté le budget principal 2017 et les budgets annexes (abattoir, activités industrielles et commerciales, déchets ménagers) le 05 avril 2017 avec augmentation des bases d'imposition (+ 0,91% pour la taxe d'habitation, + 0,89% pour le bâti et + 1,06% pour le non bâti) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 2,1%, de 11,55 à 11,80 pour le péri urbain dont Pouzac).

Organisation des prochaines élections

Monsieur le Maire adressera un planning à chaque élu avec le principe que chacun tourne sur les quatre différents créneaux au cours des quatre tours de scrutin (présidentielle et législatives). Il adressera avant l'élection un document où seront notifiées l'organisation du bureau de vote et l'organisation du dépouillement.

Informations diverses

- remerciements de la famille Allavéna
- remerciements pour des dons pour les travaux de l'église.